



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2019-098

PUBLIÉ LE 18 MARS 2019

Sommaire

Assistance publique-Hôpitaux de Paris

75-2019-03-04-005 - Arrêté portant Délégation de signature Sylvain DUCROZ (2 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2019-03-18-001 - Arrêté portant délégation de signature - SIP Paris 15ème Saint Lambert (4 pages)

Page 6

Assistance publique-Hôpitaux de Paris

75-2019-03-04-005

Arrêté portant Délégation de signature Sylvain DUCROZ

**Arrêté portant Délégation de signature
du Directeur des Ressources Humaines de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris**

Le Directeur des Ressources Humaines de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6143-38, R. 6147-1, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,

Vu l'arrêté n° 2013318-0007 DG modifié portant délégation de signature aux Directeurs de Pôles d'Intérêt Commun de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (directeurs de services centraux)

Vu l'arrêté directeur n° 75-2016-07-07-006 du 7 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des Ressources Humaines de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté CNG du 23 novembre 2018 portant nomination de Monsieur Sylvain DUCROZ en qualité de directeur des ressources humaines de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris à compter du 14 novembre 2018,

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à Monsieur Emmanuel RAISON, Adjoint au Directeur des Ressources Humaines de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à l'effet de signer, au nom du Directeur des Ressources Humaines de l'AP-HP, tous les actes, arrêtés, décisions relevant des attributions et du fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Eric CHOLLET, chef du Département de la gestion des personnels,
- Madame Pascale FINKELSTEIN, chef du Département du développement professionnel,
- Madame Sophie LEPAND, chef du Département de contrôle de gestion et prévision,
- Monsieur Pierre COLONNA, chef du Département santé et sécurité au travail,
- Monsieur Eric SIMON, chef du Département des relations sociales et de la politique sociale,

à l'effet de signer tous les actes, arrêtés, décisions relevant de leurs champs respectifs d'attribution, à l'exclusion des arrêtés de sanctions disciplinaires pouvant être infligées après intervention du Conseil de discipline ou les décisions de sanction ou de licenciement relevant de l'application du Code du travail s'appliquant à la gestion des gardiens d'immeuble.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric CHOLLET, chef du Département de la gestion des personnels :

- Madame Marie–Christine YRONDY, chef de service, est habilitée à signer les actes énumérés à l'article 2 du présent arrêté,
- Monsieur Bernard BOCQUILLON, chef de service, est habilité à signer les actes énumérés à l'article 2 du présent arrêté,
- Madame Marie-Claire MANGUE, attachée principale d'administration hospitalière, est habilitée à signer les actes relevant du domaine des compétences du bureau des Cadres dirigeants,
- Madame Delphine RENIER, attachée d'administration hospitalière, Madame Catherine SOLIVEAU, adjoint des cadres hospitaliers et Madame Laure FONTAINE, chargée de mission, sont habilitées à signer les actes et pièces comptables et décisions ressortissant aux domaines de compétence du Centre de Services Partagés Retraite et Facturation des soins ATMP,
- Monsieur Julien DURAND-RENIER, chargé de mission, est habilité à signer les déclarations sociales et fiscales auprès des organismes sociaux et fiscaux ressortissant aux domaines de compétences du bureau de la paie et des déclarations sociales,
- Madame Agnès LEGARCON, attachée d'administration hospitalière, est habilitée à signer les actes relevant du domaine de compétence du secrétariat du Comité médical et de la Commission de réforme,
- Madame Mireille PAILLARD, adjoint des cadres hospitaliers, est habilitée à signer les actes relevant de la gestion des allocations d'aide au retour à l'emploi du personnel non médical et médical,
- Madame Marie-Claire MANGUE, attachée principale d'administration hospitalière, Madame Agnès LEGARCON, Madame Clarisse PELLETIER, Monsieur Antoine ESPIE, attaché(e)s d'administration hospitalière, Madame Mireille PAILLARD, adjoint des cadres hospitaliers et Monsieur Julien DURAND-RENIER, chargé de mission, sont habilités à signer les décisions relatives à la gestion des carrières des personnels non médicaux relevant du domaine de compétence du bureau de la gestion des carrières.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale FINKELSTEIN, Madame Laetitia LAVIGNE, directrice adjointe, est habilitée à signer les actes énumérés à l'article 2 du présent arrêté.

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric SIMON :

- Madame Alexandra PERANZI, chargée de mission – chef du pôle logement et gérance locative, est habilitée à signer les actes, courriers et décisions relevant du pôle logement,
- Monsieur Christophe RAMASSAMY, ingénieur hospitalier principal, est habilité à signer les actes, courriers relatifs aux marchés de travaux et de rénovation du pôle logement.

ARTICLE 6 : Les titulaires de la présente délégation assureront la publicité des actes qu'ils auront signés en vertu de cette délégation, conformément à l'article R. 6143-38 susvisé du Code de la santé publique.

ARTICLE 7 : L'arrêté du 3 décembre 2018 portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris et prendra effet à compter du 4 mars 2019.

Fait à Paris, le 4 mars 2019.

Sylvain DUCROZ



Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-03-18-001

Arrêté portant délégation de signature - SIP Paris 15ème
Saint Lambert



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE
SIP Paris 15^{ème} Saint Lambert
13/15 rue du général Beuret
75712 Paris cedex 15**

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de **Paris 15^{ème} Saint Lambert**,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mr François OUDIOU, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 15^{ème} Saint Lambert, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office.

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,



- a) les avis de mise en recouvrement ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office

en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme COLLARD Claire		Mme QUILLOT Jeannette
--------------------	--	-----------------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme ASSAL Karen	M. BOREL Laurent	M. GUATELLA Laurent
Mme GUNOT Astrid	M. PAPIN Frédéric	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M. BENJAMIN Bruno	M. CANN Erwan	Mme DE FREITAS Heidi
M. DELBEGUE Alexandre	M. DYLEWSKI Arnaud	M. HOAREAU Mickael
Mme LE MEUR Valérie	Mme MARSAN Marie-Laurence	Mme RENE-MARTIN Céline
Mme SINTES Sylvie	Mme TELAKHETE Priscilla	M. THEGAT Romain
Mme VALLIAME Noleine	Mme ZAIDI Stéphanie	M. MARCIANO Patrick

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
Mme COLLARD Claire	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
M. BIZIEN Jean-Louis	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €
Mme CASSAGNES Sylvie	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
Mme FEUARDENT Isabelle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. KALOMBO Gabriel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. MOUELE Dominique	Contrôleur des finances publiques	10 000 €

Mme NONNENMACHER Valérie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. DARMON Michael	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €
Mme DESILLES Fanny	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €
Mme DESLAIMES Catherine	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €
Mme HELOU Magali	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €
M. LE CALVE Marc	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade
Mme COLLARD Claire	Inspectrice des finances publiques

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous,

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme ALBERTIN Marielle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme LE GUILLOU Sophie	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. BLINO Michel	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. DO REGO Steve	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €

Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : **SIP de Paris 15^{ème} Saint Lambert, SIP de Paris 15^{ème} Grenelle- Javel.**

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 18 mars 2019

Le comptable public, responsable du service des
impôts des particuliers de Paris 15^{ème} Saint Lambert

Signé

Daniel SERVOZ